



REPUBLIQUE FRANCAISE
SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)
CONSEIL MUNICIPAL- SEANCE DU 19 JUIN 2026
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six , le 19 juin , à 20H00 , le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Un pouvoir

Le quorum est atteint.

Date de la convocation : Le 12 juin 2026

Présents : Pascal COMPIGNE, Alain GODARD, Catherine GREGGIA, Hervé SAUTARD-BADIN, Nathalia DURAND, David CABUS, Anthony BIDAUD, Mathias CHENAVIER, Maryline COLLET, Mathilde DUBOIS, Gregory DURAND, Marlène FONTAINE, Laure GARCIA , Angélique SYLVESTRE.

Absent : Quentin BERGER

Pouvoir : Quentin BERGER à Pascal COMPIGNE

Secrétaire de séance : Mathilde DUBOIS

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2026
--

DELIBERATION 34 - 2026 Monsieur le Maire rappelle que, lors de la précédente séance, les points suivants avaient été reportés :

Révision des tarifs périscolaires 2026 /2027

Révision des tarifs de la Salle des Fêtes

Commissions communautaires

Validation de devis de voirie -Travaux sur Route du Stade .

Les points suivants avaient été soumis à délibération

DELIBERATION 26 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION 27 NOMINATION D'UN REFERENT AMBROISIE

DELIBERATION 28 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

DELIBERATION 29 COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : DESIGNATION D' UN CONSEILLER MUNICIPAL EN QUALITE DE MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE.

DELIBERATION 30 COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

DELIBERATION 31 TARIFS EXTRASCOLAIRES DE JUILLET 2026

DELIBERATION 32 ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE JUILLET 2026 -PARTICIPATION DES COMMUNES

DELIBERATION 33 VALIDATION D'UNE CONVENTION FINANCIERE ET DE GESTION ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE TILLEUL, REPRESENTES PAR LE SYNDIC SOLIDAIRE ALPES ISERE HABITAT.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2026 est approuvé à L' UNANIMITE des présents et représentés.

Le Maire

La secrétaire de séance

**DUERP -DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :
REVISION DU COMITE DE PILOTAGE**

DELIBERATION 35 - 2026 Monsieur le Maire expose que : Par délibération en date du 12 décembre 2025, le DUERP (DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS) avait été validé (après recueil obligatoire de l'avis du CST -Comité Social Territorial) .

En amont , une présentation du projet de DUERP avait été faite à l'ensemble du personnel communal ; et un comité de pilotage des risques professionnels établi , composé de binômes agent ,élu, sur les différents services .Le Maire étant Président du Comité de pilotage, sur tous les services .

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement de la municipalité, il convient de réviser ce comité de pilotage. Il est proposé comme suit :

Service	Elu	Agent
Services périscolaire et accueil de loisirs	Laure GARCIA	Directrice du service périscolaire et de l'accueil de loisirs
Service technique	Hervé SAUTARD-BADIN	Directeur des services techniques de Châtonnay (services mutualisés des 2 communes : STE ANNE SUR G et CHATONNAY)
Service administratif	Alain GODARD	Secrétaire de mairie

Le Maire étant président du comité de pilotage.

Approuvé à L' UNANIMITE des présents et représentés

Le Maire

La secrétaire de séance

RENOUVELLEMENT DE LA CCID- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS -

DELIBERATION 36 – 2026 Monsieur Le Maire explique que, suite aux élections municipales de mars dernier, il convient de renouveler la CCID- La Commission Communale des Impôts Directs - Conformément au 1 de l' article1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs est instituée dans chaque commune. La durée de cette commission étant identique à celle du conseil municipal.

Cette commission est composée, dans le cas d'une population inférieure à 2000 habitants: Du Maire de la commune, Président de la commission ,

De 6 Commissaires titulaires, et 6 Commissaires suppléants.

Une liste de 24 personnes est à proposer et à transmettre à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Rôle principal de la CCID : Donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation, recensés par l'administration fiscale.

Conformément au 3° alinéa du 1 de l'Article 1650 du Code Général des Impôts, pour siéger en commission, il faut notamment être inscrit au rôle des impositions directes locales.

Sont proposés : Mr Denis ROLLAND , Mr David RAJON, Mr Jérôme LEMONON, Mr Bruno MARCHISIO, Mr Pascal CHENAVIER, Mr Nicolas POIZAT , Mme Raymonde SEIGLE, Mme Aleth FRENOD, Mme Solène DESFORGES, Mme Mathilde MODJADEDI, Mr Grégory ANDRE, Mme Véronique POMPILIO, Mr Valentin JOLY, Mme Isma NOEL , Mr Fabrice GINON-REY, Mme Pauline PIOLAT, Mme Laetita BLONDAT, Mme Lola CARRET, Mme Marlène BERGER, Mme Christine LE SAUX, Mme Delphine PALISSE, Mme Delphine BIDAUD, Mme Laure-Carlyne CROUZET, Mr Alain GODARD.

Approuvé à L' UNANIMITE des présents et représentés.

Le Maire

La secrétaire de séance

TARIFS PERISCOLAIRES 2026/ 2027 DES LUNDIS, MARDIS , JEUDIS, VENDREDIS

DELIBERATION 37- 2026

Monsieur le Maire informe de l'augmentation du prix des repas de cantine par le fournisseur, dès la rentrée de septembre prochain. Aussi , il est proposé de reconsidérer la grille tarifaire périscolaire des lundis, mardis, jeudis, vendredis.

La dernière grille 2025/2026 se présentait comme suit :

Périscolaire matin et soir			
Quotient familial	Par ½ heure		
<750	0,64€		
750<X<1200	0,84€		
>1200	1,13€		
Repas incluant le temps périscolaire de la pause méridienne			
Quotient familial	Repas	Accueil	Total
<750	4,13€	0,34€	4,47€
750<X<1200	4,13€	0,44€	4,57€
>1200	4,13€	0,55€	4,68€

Pour l'année scolaire 2026/2027, à compter du 1^{ER} septembre 2026, il est proposé :Une augmentation de 5% sur le tarif du repas uniquement . *Sans augmenter la tarification des temps périscolaires : matin , soir et pause méridienne.*

Présentation de la grille tarifaire 2026/2027 applicable à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Périscolaire matin et soir l, m, j, v			
Quotient familial	Par ½ heure		
<750	0.64 €		
750<X< OU= 1200	0.84 €		
>1200	1.13 €		
Repas incluant le temps périscolaire de la pause méridienne			
Quotient familial	Repas	Accueil	Total
<750	4.33 €	0.34 €	4.67 €
750<X< OU = 1200	4.33 €	0.44 €	4.77 €
>1200	4.33 €	0.55 €	4.88 €

Les élus VALIDENT la grille tarifaire ci-dessus pour les tarifs périscolaires 2026/2027 des lundis, mardis, jeudis, vendredis .

A :

10 voix pour

4 voix contre

Le Maire

La secrétaire de séance

TARIFS PERISCOLAIRES 2026 /2027 POUR L' ACCUEIL DES MERCREDIS

DELIBERATION 38 - 2026

Monsieur le Maire rappelle la convention entre ARTAS, SAVAS-MEPIN, SAINT JEAN DE BOURNAY, SAINTE ANNE SUR GERVONDE , pour l'accueil périscolaire des mercredis, mis en place dès 2021.

Il est proposé de reconsidérer les tarifs périscolaires pour l'accueil de mercredis, dès la prochaine rentrée 2026/2027. La nouvelle grille tarifaire 2026 /2027, applicable dès le 1^{ER} septembre 2026, pour l'accueil des mercredis, est proposée comme suit :

Grille tarifaire 2026/2027										
QUOTIENT FAMILIAL	Communes partenaires signataires de la convention					Autres communes				
	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI
0-300	7,38	4,30	6,15	6,60	5,22	15,78	10,25	13,57	14,67	11,91
301-500	8,61	4,92	6,76	7,27	6,09	17,99	11,35	14,67	16,33	13,01
501-700	9,84	5,53	7,99	8,50	7,01	20,21	12,46	16,89	18,55	14,67
701-800	11,07	6,15	8,61	9,73	7,94	22,42	13,57	17,99	20,21	15,78
801-1000	12,91	7,06	10,14	11,57	9,32	25,74	15,22	20,75	23,24	17,98
1001-1300	14,76	7,99	11,07	11,68	9,84	29,06	16,89	22,42	25,74	19,65
1301-1600	16,60	8,91	12,60	13,53	11,22	32,38	18,54	25,18	28,78	21,86
1601-1900	17,83	9,52	13,21	14,76	12,14	34,59	19,64	26,28	30,44	22,96
1901-2200	19,06	10,14	14,44	15,99	13,06	36,81	20,75	28,50	32,65	24,62
2201 et plus	20,29	10,75	15,06	17,21	13,98	39,02	21,86	29,60	34,31	25,73

Approuvé à L' UNANIMITE des présents et représentés.

Le Maire

La secrétaire de séance

**CONVENTION FINANCIERE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS
AVENANT N °1**

DELIBERATION 39 - 2026 Monsieur le Maire rappelle la convention mise en place

Entre : les communes gestionnaires d'un ALSH suivantes : ARTAS, SAVAS-MEPIN, SAINT JEAN DE BOURNAY, SAINTE ANNE SUR GERVONDE pour l'accueil périscolaire des mercredis, accueil mis en place dès 2021.

Et : les communes du territoire de BIEVRE ISERE COMMUNAUTE dites 'Communes partenaires'.

Il rappelle que les communes du territoire dite « communes partenaires » et signataires de la convention, participent à l'accueil des mercredis des enfants dont les familles sont issues de leurs villages respectifs.

Suite à la volonté de la commune de TRAMOLE de ne plus faire partie des communes partenaires, il convient de rédiger un avenant à la convention.
D'autres articles de la convention sont modifiés également .

« Tarification La participation demandée aux communes partenaires est **plafonnée à :
12 euros par demi-journée par enfant,
et 24 euros par journée par enfant maximum.** »

Cette nouvelle tarification sera applicable à compter de 2027 ,et concernera la participation pour les *mercredis 2027*, qui seront facturés aux communes partenaires : *dès janvier 2028*.

Les élus à L' UNANIMITE des présents et représentés, ayant pris connaissance de la convention :

APPROUVENT la convention financière pour l'accueil des mercredis, modifiée par l'avenant n°1.

AUTORISENT Le Maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

Le Maire

La secrétaire de séance

ACCUEIL DES MERCREDIS

REVISION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES DU TERRITOIRE

DELIBERATION 40 - 2026 Monsieur le Maire rappelle la convention avec ARTAS, SAVAS-MEPIN, SAINT JEAN DE BOURNAY pour l'accueil périscolaire des mercredis, mis en place dès 2021 .

Il rappelle que les communes du territoire dite « communes partenaires » et signataires de la convention, participent à l'accueil des mercredis des enfants dont les familles sont issues de leurs villages respectifs. La convention prévoit une possible augmentation de la participation des communes partenaires .

Aussi, il est proposé de fixer la participation par enfant, par journée à 18 €, (soit + 2 €) pour les mercredis 2026 , la participation par *demi-journée* restant inchangée soit à : 10 € .

La facturation sera établie en en janvier N+1.

Approuvé à L' UNANIMITE des présents et représentés.

Le Maire

La secrétaire de séance

SALLE DES FETES COMMUNALE : REVISION DES TARIFS DE LOCATION

DELIBERATION 41 -2026

En raison de charges croissantes de fonctionnement du bâtiment de la Salle des Fêtes , il est proposé de réviser les tarifs pour une application à compter du 01^{er} janvier 2027, comme suit :

Pour une réservation sur 2 jours, le week-end :

350 euros pour les habitants de la commune approuvé à : 9 voix pour

500 euros pour les personnes extérieures. Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Pour une réservation en semaine, 1 jour :

200 euros -tarif unique

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Pour une réservation 1 jour férié :

350 € -tarif unique

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Associations :

Manifestations à but lucratif : 50 € la journée

Manifestations à but non lucratif :gratuité .

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Monsieur Le Maire précise que : La révision du règlement intérieur de la Salle des Fêtes Communale sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil .

Les tarifs de location de la salle des fêtes communale, applicables à compter du 1^{er} janvier 2027, sont approuvés à la majorité des présents et représentés.

Le Maire

La secrétaire de séance

RESTAURATION DU CLOCHER ET DES FACADES DE L' EGLISE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

DELIBERATION 42 2026

Monsieur Le Maire rappelle le projet de restauration des façades et du clocher de l'Eglise.

Pour la MISSION DE MAITRISE D' ŒUVRE : 2 devis ont été réceptionnés, et sont présentés aux élus .

ATELIER ISSHIN(VILLEURBANNE) , AHAH ARCHITECTURE SAS (ST GENIS LAVAL)

Avec des missions comparables .

-PHASE CONCEPTION : DOSSIER DE CONSULATON DES ENTREPRISE DCE, ASSISTANCE CONTRATS TRAVAUX ACT .

-PHASE REALISATION :VISA DES DOCUMENTS D' EXECUTION, DET DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX , AOR ASSISTANCE OPERATIONS DE RECEPTION , OPC ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION .

Offre de : ATELIER ISSHIN VILLEURBANNE 18 400 € HT , tva 20% : 22 080 € TTC

Offre de : AHAH ARCHITECTURE SAS ST GENIS LAVAL 21 875 € HT, tva 20 % : 26 250 € TTC

Vu les devis , vu la mission MOE n° 1 déjà assurée par ISSHIN pour la restauration de la couverture de l'église ayant donné satisfaction, il est proposé de retenir l'offre de l'ATELIER ISSHIN.

Les élus sur exposé du Maire, à l'UNANIMITE des présents et représentés :

VALIDENT et retiennent le devis de maîtrise d'œuvre proposé par L'ATELIER ISSHIN dans le cadre du projet de restauration du clocher et des façades de l'Eglise.

AUTORISENT Le Maire à signer le devis ainsi que toute pièce s'y rapportant .

Le Maire

La secrétaire de séance

REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE ' ROUTE DU STADE '

CHOIX DE L'ENTREPRISE

DELIBERATION 43 - 2026

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection à neuf de la route du Stade , cette voie étant depuis un certain temps déjà ,particulièrement endommagée .Les crédits avaient été prévus au budget 2026, cette charge d'investissement étant , en effet, projetée pour l' année en cours. Avec le Chemin des Buissons (où les travaux sont terminés) , ces 2 voies communales sont éligibles à une aide du département de 45% du montant HT, (aide groupée pour ces 2 routes) qui a été, par anticipation , demandée sur l'exercice précédent. Cette subvention est notifiée, et son versement prévu en 2027.

Pour la reprise de voirie à neuf de la Route du Stade, 2 devis reçus en mairie, sont présentés aux élus :

CUMIN TP (TRAMOLE) :	28 424.55	€ HT	tva 20 %	34 109.46 € TTC
EIFFAGE ROUTE (BOURGOIN JALIEU) :	15 052.50	€ HT	tva 20%	18 063.00 € TTC

Les élus, à L' UNANIMITE des présents et représentés :

Retiennent la proposition de l'entreprise : EIFFAGE ROUTE pour 18 063.00 € TTC

Autorisent le Maire à signer le devis, ainsi que toute pièce s'y rapportant .

Le Maire

La secrétaire de séance

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SECURITE

Sujet rapporté par un parent d'élève domicilié sur la commune. Des mesures de prévention face aux excès de vitesse manifestes sont à envisager.

Mesures de sensibilisation par l'information.

Elargissement de la zone 30 kms, la question du partage des voies est exposée.

Groupe de travail : Alain GODARD, Catherine GREGGIA, David CABUS , Marlène FONTAINE, Angélique SYLVESTRE, Grégory DURAND, Mathias CHENAVIER .

Une première réunion est programmée le 02 juillet prochain à 18h30

CDD PERISCOLAIRES Renouvellements de contrats etc.../ Point en attente

Facturation du périscolaire : problème d'impayés -la question de mise en place du 'porte-monnaie', c'est-à-dire, de paiement anticipé, sera inscrite à la prochaine séance de conseil municipal de juillet 2026 .

CME L'opération «un arbre une naissance » est fixée au 21/11/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DELIBERATION 34 2026 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DE MAI 2026

DELIBERATION 35 2026 DUERP- REVISION DU COMITE DE PILOTAGE

DELIBERATION 36 2026 RENOUELEMENT DE LA CCID

DELIBERATION 37 2026 TARIFS PERISCOLAIRES L, M, J ,V

DELIBERATION 38 2026 TARIFS PERISCOLAIRES DES MERCREDIS

DELIBERATION 39 2026 CONVENTION FINANCIERE POUR L'ACCUEIL DES MERCREDIS- AVENANT N° 1

DELIBERATION 40 2026 ACCUEIL DES MERCREDIS :REVISION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES DU TERRITOIRE.

DELIBERATION 41 2026 SALLE DES FETES COMMUNALE : REVISION DES TARIFS DE LOCATION

DELIBERATION 42 2026 RESTAURATION DUCLOCHER ET DES FACADES DE L' EGLISE : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

DELIBERATION 43 2026 REFECTION DE LA ROUTE DU STADE :CHOIX DE L'ENTREPRISE

Fait , voté et délibéré le 19 juin 2026, et ont signé le Maire et la Secrétaire de séance.

Le Maire

La Secrétaire de séance